



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le 27/09/2019

ID : 063-200071199-20190924-CCPL_2019_135-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : 18 septembre 2019
Date d'affichage : 18 septembre 2019

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept du mois de septembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle du trieur de Bas-et-Lezat.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,
André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT,
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-135 : ACTUALISATION TABLEAU DES EFFECTIFS : POSTES TEMPORAIRES

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Pôle développement

Afin de compléter l'équipe du pôle développement, il est proposé de créer un poste en accroissement temporaire à temps complet à compter du 01 octobre 2019 au 30 septembre 2019 spécifiquement dédié aux activités économiques. Cela permet d'étudier la dissociation des activités économiques par rapport aux activités touristiques.

ALSH d'Effiat

La délibération 2019-111 liste les contrats en accroissement temporaire d'activité concernant les ALSHs pour la rentrée scolaire 2019/2020. Pour l'ALSH d'Effiat, deux postes distincts avaient été créés. Ces deux postes étaient prévus pour deux personnes distinctes.

Suite au départ de l'un de ces deux agents, il est proposé de supprimer ces postes en accroissement temporaire pour les fusionner en un seul poste à compter du 01 octobre 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de fermer les deux postes suivants en accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} octobre 2019 :

Type de contrat	Grade	Temps de travail	Période	Poste	Site
ATA	Adjoint technique	2,35/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	Cantinier	ALSH Effiat
ATA	Adjoint technique	3,23/35 ^e	du 1 ^{er} septembre 2019 au 31 décembre 2019	Agent d'entretien	ALSH Effiat

- d'ouvrir les postes suivants en contrat pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} octobre 2019 :

Type de contrat	Grade	Temps de travail	Période	Poste	Site
ATA	Adjoint technique	6,97/35 ^e	Du 1 ^{er} octobre 2019 au 31 décembre 2019	Cantinier/Agent d'entretien	Multi site Aigueperse-Aubiati-Effiat Site Effiat
ATA	Attaché	35/35 ^e	Du 1 ^{er} octobre au 2019 au 30 septembre 2020	Chargé du développement économique	Siège CCPL

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- d'autoriser le président ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
 Au Registre sont les signatures
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
 A Aigueperse, le 27/09/2019
 Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

